

Projet de loi climat : L'Assemblée nationale approuve l'étiquetage environnemental

VOTE Les députés ont validé l'étiquetage d'un « score carbone ». La mesure sera mise en place en « priorité » dans le secteur de l'habillement

Publié le 01/04/21 à 06h07 — Mis à jour le 01/04/21 à 09h09



L'Assemblée nationale au premier jour des débats sur le projet de « loi climat », le 29 Mars 2021. — NICOLAS MESSYASZ/SIPA

Il aura fallu attendre le troisième jour des débats pour que soit approuvé le premier des 126 articles du projet de loi [climat](#) examiné en première lecture par les députés. L' [Assemblée nationale](#) a voté mercredi en faveur d'un étiquetage environnemental sur les produits. Un « score carbone » va ainsi être mis en place en « priorité » dans le secteur de l'habillement, sous forme d'expérimentation, en vue d'une obligation.

La mesure, adoptée par 93 voix contre 28, vise à guider le comportement des consommateurs, comme peut le faire le « nutri-score » dans l'alimentaire. L'amendement LREM de Nathalie Sarles approuve que cet affichage environnemental soit « mis en œuvre le plus rapidement possible dans l'industrie du [textile](#) », afin « d'inciter les marques à travailler avec des pays vertueux ». Une fois ce vote acquis, les députés ont également soutenu un amendement du « marcheur » Jean-Charles Colas Roy pour réserver l'utilisation du « drapeau français bleu-blanc-rouge » dans l'étiquetage du textile aux produits fabriqués intégralement en France, à toutes les étapes de la confection.

Un article insuffisant pour Delphine Batho

L'idée approuvée mercredi n'est cependant pas complètement nouvelle. L'Agence de la Transition écologique (Ademe) a en effet déjà lancé un « affichage environnemental » volontaire et expérimental, dans la foulée de la loi contre le [gaspillage](#) de février 2020, qui prévoyait le test d'un tel dispositif pendant 18 mois. Le premier secteur à expérimenter la démarche est l'habillement. Ameublement, hôtellerie et produits électriques et électroniques font également partie des filières pionnières.

Des élus écologistes comme [Delphine Batho](#) jugent toutefois insuffisant l'article 1, considérant trop longue l'expérimentation, d'une durée maximale de 5 ans. « L'affichage environnemental a fait l'objet de lois successives depuis maintenant douze ans sans jamais » aboutir, avait-elle pointé en commission. La Convention citoyenne pour le climat avait pour sa part proposé « la mise en œuvre d'un C02-score fiable à l'horizon 2024 ».

Faire des élèves « des citoyens responsables »

Dans la soirée les députés ont également voté par 70 voix pour et zéro contre, l'article 2 sur l'éducation au développement durable, visant à « préparer les élèves à devenir des citoyens responsables ». Un amendement LREM visant à inscrire les enjeux « sanitaires » comme directement liés aux enjeux « environnementaux » a été adopté, ainsi qu'un autre permettant d'intégrer le « respect du vivant » à cette éducation. En revanche plusieurs amendements visant à élargir l'intitulé à d'autres notions, comme l'alimentation, le bien-être animal ou encore la consommation responsable, ont été rejetés.